



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.579.15

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjointes au Maire), Mme Véronique DORE RENOUST, M. Philippe CHARPILLET, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Sylvain LAURAC, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, (Conseillers municipaux).

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Emmanuelle GUAJARDO FILIPPI donne pouvoir à Mme CORDIER
M. Eric DUPRAT donne pouvoir à M. José FERNANDES
Mme Michèle CHARREYRE donne pouvoir à Mme Véronique DORE RENOUST
Mme Valérie CHAILLIE donne pouvoir à M. Christian DUPRE

ABSENTS :

Mme Nadine WILLEMET
Mme Morgane BENOIST
Mme Elodie FLANDRIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur TIGHIOUARET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 20
DATE DE LA CONVOCATION	: 4 avril 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20250410-DE2025_579_

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2241-1,

VU la délibération n°2024-579-10 du 4 avril par laquelle la commune a autorisé la vente, à l'euro symbolique, de la parcelle A 331 au profit du SIARCE

CONSIDERANT que la commune n'a cédé ni acquis aucune autre propriété foncière pour l'année 2024,

Sur proposition de Madame le Maire,
Le conseil municipal de Saint-Vrain,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le bilan des cession et acquisitions réalisées par la commune pour l'année 2024.

Fait à Saint-Vrain, le 10 avril 2025

Le Maire,

Corinne CORDIER



Certifié exécutoire après :
- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20250410-DE2025_579_